



Elections Professionnelles (CSE)

CLINEA

1^{er} tour : 7 au 13 novembre 2023
2^{ème} tour : 21 au 27 novembre 2023



ENFIN DE NOUVELLES ÉLECTIONS POUR CLINEA !!!

Tournons la page de l'ancien CSE avec de nouveaux élus engagés pour la défense des salarié.e.s !

- » **STOP** à la gestion opaque d'un budget de plus de 2 millions d'€ dont les salarié.e.s ne voyaient pas la couleur
- » **STOP** les refus systématiques de nos droits d'alerte, mettant en danger les salarié.e.s.
- » **STOP** au management par la peur et la menace
- » **STOP** à l'absence de transparence financière des comptes de l'ancien CSE maintes fois dénoncée
- » **STOP** au sous-effectif entretenu par une politique salariale indigente, aux recours abusifs aux CDD et aux vacataires
- » **STOP** au favoritisme des directions envers certain.e.s salarié.e.s pour maintenir la « paix sociale »
- » **STOP** aux conditions matérielles de travail indécentes avec des locaux non adaptés aux activités et le refus de payer le matériel de travail (abonnements musique, droits SACEM, etc.)
- » **STOP** à l'obsession du taux d'occupation au détriment du soin et du travail d'équipe de qualité : **la santé n'est pas une marchandise**
- » **STOP** aux jours de carence en cas d'arrêt maladie et alignement avec les cadres.
- » **OUI** à une 6^e semaine de congés payés
- » **OUI** à une augmentation générale et conséquente des salaires avec une augmentation de la valeur du point
- » **OUI** à la reconnaissance du travail, de sa pénibilité et à la requalification
- » **OUI** à l'accès à la formation régulière pour tous
- » **OUI** à un pool remplaçant pour maintenir les effectifs à un niveau décent
- » **OUI** à une meilleure rémunération du travail de nuit, des dimanches et jours fériés
- » **OUI** à une augmentation du montant des chèques-cadeaux et à la mise en place de chèques vacances nominatifs.
- » **OUI** à une vraie mutuelle équivalente à celle des cadres
- » **OUI** à l'alignement systématique des salaires entre nouveaux arrivants et ancien.ne.s salarié.e.s selon l'ancienneté
- » **OUI** au paiement de l'indemnité différentielle en systématique (art 76 de la convention) pour les salarié.e.s en VAE et les auxiliaires de vie sur des postes faisant fonction d'aide-soignante.
- » **OUI** à un vrai travail pluridisciplinaire avec des temps dédiés d'échanges entre professionnel.le.s
- » **OUI** à des réunions institutionnelles régulières, où tous les corps de métiers peuvent se rencontrer et s'exprimer sur les conditions de travail et les patient.e.s présent.e.s.

**ENSEMBLE
POUR UN NOUVEAU
CSE !**



Pour plus d'informations,
pour être candidat.e, contactez la CGT :
cgtgroupeorpea@gmail.com • ufsp@sante.cgt.fr